



Pour diffusion immédiate : 14/09/2023

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI POUR SOUTENIR LES NEW-YORKAIS HANDICAPÉS

La législation (S.7094/A.6543) améliore le Conseil de planification des handicaps de développement et le renomme Conseil d'État des handicaps de développement

La législation (S.3313-B/A.5879-A) met à jour les dispositions de la loi sur le financement du logement privé, de la loi sur les autorités publiques et de la loi sur l'agence de financement des établissements de soins médicaux de l'État de New York

La législation (S.4041-A/A.7258-A) modifie la loi sur l'éducation pour utiliser une terminologie appropriée

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui une législation clé pour soutenir les New-Yorkais handicapés. La législation (S.7094/A.6543) renomme le Conseil de planification des handicaps de développement (Developmental Disabilities Planning Council) en Conseil d'État des handicaps de développement (State Council on Developmental Disabilities) et actualise sa composition pour refléter la diversité de l'État. La législation (S.3313B/A.5879A) met à jour les termes obsolètes utilisés dans la loi sur le logement privé, la loi sur les autorités publiques et la loi sur l'agence de financement des établissements de soins médicaux de l'État de New York. La législation (S.4041-A/A.7258-A) remplace certaines occurrences des mots « conditions handicapantes » par des handicaps liés à des enfants souffrant de tels handicaps.

« Il est important pour moi et pour l'État de New York que nous restions à jour et que nous respectons les individus à tout moment, » **a déclaré la gouverneure Hochul.**
« Ce paquet législatif permettra de modifier les dispositions obsolètes de nos lois et de poursuivre nos efforts pour renforcer les droits de tous les New-Yorkais. »

La législation (S.7094/A.6543) apporte d'importantes mises à jour au Conseil de planification des troubles du développement, qui soutient les personnes atteintes de troubles du développement par le biais de programmes qui encouragent l'autonomie, la participation et l'inclusion dans toutes les facettes de la vie de la communauté. La législation permettra à de nouvelles perspectives d'être entendues au sein du conseil en

mettant en œuvre une composition diversifiée et tournante. Le projet de loi renomme également le conseil en Conseil d'État sur les handicaps de développement.

Le sénateur d'État, John W. Mannion a déclaré, « Ces changements apportés au Conseil d'État sur les handicaps de développement garantissent que New York accorde la priorité à la diversité et place les personnes handicapées et leurs familles au premier plan. Merci, Gouverneure Hochul, d'avoir signé cette importante législation. »

La membre de l'Assemblée, Rebecca Seawright a déclaré, « Je félicite la gouverneure Hochul pour le leadership dont elle a fait preuve en signant notre loi visant à promouvoir de manière significative l'inclusion, la dignité et le respect des New-Yorkais vivant avec des handicaps. Grâce à l'action de la gouverneure et de la législature de l'État, nous augmentons considérablement la représentation des personnes handicapées au sein du conseil de planification de notre État et nous renommons le « Conseil de planification des handicaps » en « Conseil de l'État sur les handicaps de développement », en mettant en œuvre un langage axé sur la personne afin de faire passer la personne avant son handicap. Nous remplaçons également le terme désuet et offensant de « retardé mental » par celui de « handicap de développement. » Ces changements constituent un grand pas dans la bonne direction pour parvenir à une égalité totale pour les New-Yorkais handicapés. »

La législation (S.3313-B/A.5879-A) permet de mettre à jour les termes périmés utilisés dans la loi sur le financement du logement privé, la loi sur les autorités publiques et la loi sur l'agence de financement des établissements de soins médicaux de l'État de New York.

Le sénateur d'État, James Skoufis a déclaré, « Rien ne justifie la perpétuation d'un langage blessant lorsqu'il s'agit d'évoquer les personnes souffrant de déficiences intellectuelles. Des termes comme « retardé mental » appartiennent à une époque révolue. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir signé ce projet de loi visant à remplacer ces termes par un langage plus respectueux afin de favoriser l'inclusion des personnes vivant avec des déficiences intellectuelles dans l'ensemble de l'État de New York. »

La législation (S.4041-A/A.7258-A) vise à remplacer certaines occurrences du terme « conditions handicapantes » par « handicaps » liés aux enfants souffrant de tels handicaps dans la loi sur l'éducation. Cela permettra de moderniser la loi sur l'éducation de New York afin qu'elle soit conforme à la loi fédérale et aux conventions de formulation dignes.

La sénatrice d'État, Shelley Mayer a déclaré, « Je suis heureuse que l'État de New York franchisse une nouvelle étape dans la modernisation de la loi new-yorkaise sur l'éducation en veillant à ce que nous utilisions un langage approprié pour les personnes handicapées. En remplaçant les mots « conditions handicapantes » par « handicaps », New York utilisera un langage approprié qui reflète notre engagement à reconnaître les personnes aux capacités diverses et qui sera cohérent avec la loi fédérale. Je remercie

le député Michael Benedetto d'avoir défendu cette législation à l'Assemblée et la gouverneure Kathy Hochul de l'avoir promulguée. »

Le membre de l'Assemblée, Michael Benedetto a déclaré, « Les mots ont un sens et peuvent être blessants, même s'ils n'ont pas pour but de blesser. Il est temps de réparer cette injustice grâce à cette loi. J'applaudis la gouverneure Hochul qui a compris qu'il était grand temps de le faire. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)